

# CONCOURS PHOTO « Au boulot : j’y vais autrement »

Septembre 2023

Du lundi 11 au mercredi 20 septembre 2023, l’Intercom de la Vire au Noireau organise un concours photo à destination des salariés travaillant dans des entreprises, administrations ou associations du territoire.

Ce Concours s’inscrit dans le cadre de la démarche **Mobi Pro**, destinée à promouvoir les alternatives à la voiture individuelle en privilégiant le vélo et le covoiturage notamment.

### ARTICLE 1 : Objectifs du concours photo

Le Concours Photo vise à inciter les salariés à se déplacer autrement qu’en voiture individuelle pour leur trajet domicile-travail en utilisant les modes de déplacement éco-responsables : vélo, covoiturage, marche à pied, mobilités actives (trottinettes, overboard, ...).

L’objectif est d’encourager les changements de comportement en valorisant les bonnes pratiques et les modes de déplacement durables et responsables.

Ce concours pourra servir d’action valorisante pour les établissements, dans le cadre de l’application de leur Plan de Mobilité ou de leur politique RSE.

### ARTICLE 2 : Calendrier

Le Concours Photo se déroulera du **lundi 11 au mercredi 20 septembre 2023 inclus**.

La participation est **GRATUITE**.

### ARTICLE 3 : Déroulement du concours

#### *Article 3.a - Généralités*

La participation se fait sur la base du volontariat.

Seuls les trajets domicile-travail sont comptabilisés.

Sont exclus : déplacements professionnels, trajets des visiteurs.

#### *Article 3.b - Comment participer ?*

Remplissez le formulaire de participation disponible à l’adresse suivante :  
[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdIQSjCid5aweHd\\_rAOLhXQFHH4e8auVPMn7hIF7pKrlxQmFg/viewform](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdIQSjCid5aweHd_rAOLhXQFHH4e8auVPMn7hIF7pKrlxQmFg/viewform)

Envoyez vos photos à l'adresse mail suivante, en indiquant vos noms, prénom, trajet domicile travail (ville de résidence – lieu de travail), contact mail et téléphone : [mobipro@mobyliis.org](mailto:mobipro@mobyliis.org).

**Soyez originaux et écomobiles, tout en restant en toute sécurité !**

## **ARTICLE 4 : Critères de sélection des lauréats**

Les photos seront exposées à La Halle le soir du ciné-débat du vendredi 22 septembre 2023.

Les visiteurs pourront voter pour les photos qu'ils jugent les plus originales.

Les 3 photos recueillant le plus de votes seront respectivement déclarées gagnantes du concours photo, gagnant du 2<sup>e</sup> prix, gagnant du 3<sup>e</sup> prix.

## **ARTICLE 5 : Communication**

Les participants autorisent l'Intercom de la Vire au Noireau à communiquer sur les résultats du Concours Photo et à utiliser l'ensemble des contenus publiés sur la page Facebook de la démarche MobiPro à des fins de promotion de celui-ci (presse, newsletter, ...).

Les renseignements demandés au moment de la participation ne sont pas publiés et ne sont visibles que par l'Intercom de la Vire au Noireau et son maître d'œuvre, Mobyliis.

Un **#MobiProIVN** est utilisable pour toute publication illustrant le Concours Photo ou la démarche en cours.

Des photos, vidéos et affiches illustrant le Concours pourront être envoyées sur l'adresse [mobipro@mobyliis.org](mailto:mobipro@mobyliis.org). Elles pourront être postées – sauf non-consentement écrit de votre part – sur tout support intercommunal assurant la démarche MobiPro.

## **ARTICLE 6 : Annulation, prorogation**

L'Intercom de la Vire au Noireau se réserve le droit d'annuler, d'écourter ou de reporter l'opération si les circonstances l'y obligent, sans avoir à justifier de sa décision.

## **ARTICLE 7 : Politique de gestion des données personnelles**

Dans le cadre de l'organisation du Concours Photo, l'Intercom de la Vire au Noireau collecte certaines données à caractère personnel. Elles sont indispensables à l'organisation et à la gestion du concours, depuis l'inscription jusqu'aux votes.

Avec votre consentement – que vous pouvez retirer à tout moment – vos données pourront être utilisées dans le cadre de la démarche MobiPro pour vous inviter à participer à des enquêtes ou des ateliers / réunions sur le thème de la mobilité. Vos données seront conservées pendant toute la durée de l'organisation du concours et jusqu'à la remise des lots. Vos adresses email, en cas d'acceptation de votre part, seront conservées jusqu'au retrait de votre consentement.

Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez accéder aux données vous concernant, et demander

leur rectification ou suppression par voie postale : Intercom de la Vire au Noireau – 20 rue d’Aignaux – Vire – 14500 VIRE NORMANDIE

Si après avoir contacté l’IVN, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

## ARTICLE 8 : Acceptation

La participation au concours implique l’acceptation pleine et entière du présent règlement.

## ARTICLE 9 : Divers

Si vous souhaitez calculer votre économie de CO2, pour information, vous pouvez vous rendre sur : <https://datagir.ademe.fr/apps/mon-impact-transport/>

**Pour toute question, n’hésitez pas à nous contacter au 06.19.32.30.82 ou par mail : [mobipro@mobyliis.org](mailto:mobipro@mobyliis.org)**



## Opération soutenue par



## Annexe 1 : fiche de participation



NOM, prénom :

Commune de résidence :

Numéro de téléphone ou contact mail :

Établissement au sein duquel vous travaillez :

J'ai pris connaissance du règlement du concours photo et l'accepte

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise l'Intercom de la Vire au Noireau, dont le siège est situé au 20 rue d'Aignaux à Vire (14500), et son maître d'œuvre Mobyliis, à publier ma photo, réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors de l'évènement "Concours Photo MobiPro" qui aura lieu du 11 au 20 septembre 2023 sur le territoire de l'Intercom.

Comment avez-vous entendu parler de cet événement ?

- Par l'Intercom
- Entreprise
- Newsletter
- Collègues
- Autre :

